

# Inscription et réinscription en doctorat 2022/2023 Soutenance d'octobre à décembre

Les inscriptions sont entièrement dématérialisées Vous devez vous connecter sur ADUM.

Vous ne devez « finaliser la procédure » d'inscription que lorsque votre dossier est complet. Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Le contenu attendu pour un dossier complet en fonction des années d'inscription est le suivant :

## • Inscription en 1ère année

Création de votre dossier ADUM

Liste des documents à déposer en 1 seul PDF dans ADUM :

- Projet de thèse (3-5 pages)
- Bibliographie
- CV
- Relevé de notes de Master 1 et 2
- Diplôme de Master ou attestation de réussite
- Lettre d'engagement de votre direction de thèse
- Si nécessaire convention de co direction ou de cotutelle.
- Si vous bénéficiez d'un financement dédié pour réaliser votre thèse, joindre le justificatif du financement (montant et durée).

### Inscription en 2ème année

- Mise à jour de vos données si nécessaire

Vous n'avez pas de document à fournir

#### • Inscription en 3ème année

- Mise à jour de vos données si nécessaire

Vous devez:

- Compléter les champs correspondant au Comité de Suivi Individuel (CSI)
- Déposer le compte rendu qui doit être conforme aux indications données sur le site de l'ED TESC :

https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/deroulement-de-la-these/comite-de-suivi-de-these

## Inscriptions en thèse dites à Temps plein (avec financement dédié)

- Inscription en 4ème année
- Mise à jour de vos données si nécessaire

Pour la rentrée 2022, exceptionnellement, vous ne passerez pas en commission des dérogations.

Votre direction de thèse doit motiver son avis pour votre réinscription directement dans ADUM.

- Si vous êtes en cotutelle vous devez établir un avenant à votre convention
- Vous devez vous assurer que votre parcours de formation est complet

https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/formations

## • Inscription en 5ème année et plus

- Mise à jour de vos données si nécessaire

Votre demande de réinscription doit passer en **commission des dérogations**. Vous devez déposer dans ADUM les documents suivants :

- Plan de votre thèse
- Calendrier d'achèvement de votre thèse
- Parties rédigées (même au brouillon)
- Bibliographie
- Lettre d'engagement de votre part, indiquant la date prévue/envisageable pour votre soutenance
- Lettre d'engagement de votre direction de thèse

Pour les doctorants demandant une **7ème** année, vous devez fournir un Comité de Suivi individuel réalisé en **2022**.

https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/deroulement-de-la-these/comite-de-suivi-de-these

# Inscriptions en thèse dites à Temps partiel (sans financement dédié)

- Inscription en 4ème année
- Mise à jour de vos données si nécessaire

Vous devez vous assurer que votre parcours de formation est complet

https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/formations

- Si vous êtes en cotutelle vous devez établir un avenant à votre convention.

## Inscription en 5 et 6ème année

- Mise à jour de vos données si nécessaire

Vous n'avez pas de document à fournir

## Inscription 7ème année

Pour la rentrée 2022, exceptionnellement, vous ne passerez pas en commission des dérogations.

Vous devez déposer un compte-rendu de votre Comité de Suivi Individuel réalisé en 2022.

https://tesc.univ-tlse2.fr/accueil/deroulement-de-la-these/comite-de-suivi-de-these

Votre direction de thèse doit motiver son avis pour votre réinscription directement dans ADUM.

## Inscription 8ème année

Votre demande de réinscription doit passer **en commission des dérogations**. Vous devez déposer dans ADUM les documents suivants :

- Plan de votre thèse
- Calendrier prévisionnel d'achèvement de votre thèse
- Parties rédigées (même au brouillon)
- Bibliographie
- Lettre d'engagement de votre part, indiquant la date prévue/envisageable pour votre soutenance
- Lettre d'engagement de votre direction de thèse

## Soutenance d'octobre à décembre

Pour les doctorants qui doivent passer en commission des dérogations mais qui vont soutenir avant le **31/12** vous devez me transmettre par mail (<a href="mailto:edtesc@univ-tlse2.fr">edtesc@univ-tlse2.fr</a>) votre dossier de soutenance complet, c'est-à-dire : jury validé par Mme JOLY, date de soutenance fixée, dossier signé par votre direction de thèse et de laboratoire.

Et parallèlement vous devez-vous réinscrire en doctorat via ADUM.

Si vous êtes en cotutelle vous devez vous assurer que votre convention est valide

Vous n'avez pas à produire les documents demandés pour le passage en commission des dérogations. **Mais** vous devez joindre un courrier indiquant que vous allez soutenir avant fin décembre 2022.

- Vous ne devez pas régler la CVEC
- Vous devez faire une demande d'exonération des frais d'inscription. « Pour soutenance »

https://www.univ-tlse2.fr/accueil/vie-des-campus/sante-et-social/droits-dinscription-2021-2022-annulation-exoneration-remboursement

et la transmettre à affaires.sociales.doctorat@univ-tlse2.fr